



Inserm

La science pour la santé
From science to health

**Délégation Régionale
Provence – Alpes – Côte d’Azur et Corse**

DECISION TARIFAIRE Produit de type 2

Décision n° 2021-27

Le Président-directeur général de l’Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu la décision du Président-directeur général n° 2009-139 du 19/03/2009, nommant la délégation de pouvoir accordée aux Délégués Régionaux,

Vu la décision n° 2009-140 du 19/03/2009, nommant Monsieur Dominique NOBILE de la Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif de désignation de la prestation réalisée par l’U1081 – Centre cancer et vieillissement (IRCAN) est fixé à :

Metamorph fixe 2021

Tarification H.T. :

- Equipe du site :	5,89 €
- Inserm (non assujetti à la TVA)	5,89 €
- Académiques – hors Inserm/hors site	26,72 €
- Privés	33,40 €

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} avril 2021

Fait à Marseille, le 29 juin 2021

Pour le Président-directeur général,
Le Délégué Régional,

Pour le Délégué Régional et par Délégation
Claire-Isabelle Coquin
Adjointe au Délégué Régional Inserm
Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse

Dominique NOBILE

Délégation Régionale
Provence – Alpes – Côte d’Azur et Corse

**DECISION TARIFAIRE
Produit de type 2**

Décision n° 2021-51

Le Président-directeur général de l’Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu la décision du Président-directeur général n° 2009-139 du 19/03/2009, nommant la délégation de pouvoir accordée aux Délégués Régionaux,

Vu la décision n° 2009-140 du 19/03/2009, nommant Monsieur Dominique NOBILE de la Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif de désignation de la prestation réalisée par l’Unité 1081 – Centre cancer et vieillissement (IRCAN) est fixé à :

Metamorph Live 2021

Tarification H.T. :

- Equipe du site :	6,89 €
- Inserm (non assujetti à la TVA)	6,89 €
- Académiques – hors Inserm/hors site	27,97 €
- Privés	34,96 €

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} avril 2021

Fait à Marseille, le 23 juillet 2021

Pour le Président-directeur général,
Le Délégué Régional,

Pour le Délégué Régional et par Délégation
Claire-Isabelle Coquin
Adjointe au Délégué Régional Inserm
Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse

Dominique NOBILE



Inserm



La science pour la santé
From science to health

**Délégation Régionale
Provence – Alpes – Côte d’Azur et Corse**

DECISION TARIFAIRE Produit de type 2

Décision n° 2021-25

Le Président-directeur général de l’Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu la décision du Président-directeur général n° 2009-139 du 19/03/2009, nommant la délégation de pouvoir accordée aux Délégués Régionaux,

Vu la décision n° 2009-140 du 19/03/2009, nommant Monsieur Dominique NOBILE de la Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif de désignation de la prestation réalisée par l’Unité 1081 – Centre cancer et vieillissement (IRCAN) est fixé à :

HD Fixe 2021

Tarification H.T. :

- Equipe du site :	5,04 €
- Inserm (non assujetti à la TVA)	5,04 €
- Académiques – hors Inserm/hors site	25,65 €
- Privés	32,07 €

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} avril 2021

Fait à Marseille, le 29 juin 2021

Pour le Président-directeur général,
Le Délégué Régional,

Pour le Délégué Régional et par Délégation
Claire-Isabelle Coquin
Adjointe au Délégué Régional Inserm
Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse

Dominique NOBILE



Inserm



La science pour la santé
From science to health

Délégation Régionale
Provence – Alpes – Côte d’Azur et Corse

DECISION TARIFAIRE Produit de type 2

Décision n° 2021-49

Le Président-directeur général de l’Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu la décision du Président-directeur général n° 2009-139 du 19/03/2009, nommant la délégation de pouvoir accordée aux Délégués Régionaux,

Vu la décision n° 2009-140 du 19/03/2009, nommant Monsieur Dominique NOBILE de la Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif de désignation de la prestation réalisée par l’Unité 1081 – Centre cancer et vieillissement (IRCAN) est fixé à :

HD Live 2021

Tarification H.T. :

- Equipe du site :	6,04 €
- Inserm (non assujetti à la TVA)	6,04 €
- Académiques – hors Inserm/hors site	26,90 €
- Privés	33,63 €

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} avril 2021

Fait à Marseille, le 23 juillet 2021

Pour le Président-directeur général,
Le Délégué Régional,

Pour le Délégué Régional et par Délégation
Claire-Isabelle Coquin
Adjointe au Délégué Régional Inserm
Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse

Dominique NOBILE



Inserm

La science pour la santé
From science to health

**Délégation Régionale
Provence – Alpes – Côte d'Azur et Corse**

DECISION TARIFAIRE Produit de type 2

Décision n° 2021-26

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu la décision du Président-directeur général n° 2009-139 du 19/03/2009, nommant la délégation de pouvoir accordée aux Délégués Régionaux,

Vu la décision n° 2009-140 du 19/03/2009, nommant Monsieur Dominique NOBILE de la Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif de désignation de la prestation réalisée par l'U1081 – Centre cancer et vieillissement (IRCAN) est fixé à :

Microscope feuillet lumière 2021

Tarification H.T. :

- Equipe du site :	40,07 €
- Inserm (non assujetti à la TVA)	40,07 €
- Académiques – hors Inserm/hors site	58,32 €
- Privés	72,90 €

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} avril 2021

Fait à Marseille, le 29 juin 2021

Pour le Président-directeur général,
Le Délégué Régional,

Pour le Délégué Régional et par Délégation
Claire-Isabelle Coquin
Adjointe au Délégué Régional Inserm
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Dominique NOBILE



Inserm

La science pour la santé
From science to health

**Délégation Régionale
Provence – Alpes – Côte d'Azur et Corse**

DECISION TARIFAIRE Produit de type 2

Décision n° 2021-24

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu la décision du Président-directeur général n° 2009-139 du 19/03/2009, nommant la délégation de pouvoir accordée aux Délégués Régionaux,

Vu la décision n° 2009-140 du 19/03/2009, nommant Monsieur Dominique NOBILE de la Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif de désignation de la prestation réalisée par l'U1081 – Centre cancer et vieillissement (IRCAN) est fixé à :

DM4000

Tarification H.T. :

- Equipe du site :	3,52 €
- Inserm (non assujetti à la TVA)	3,52 €
- Académiques – hors Inserm/hors site	9,24 €
- Privés	11,55 €

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} avril 2021

Fait à Marseille, le 29 juin 2021

Pour le Délégué Régional et par Délégation
Claire-Isabelle Coquin
Adjointe au Délégué Régional Inserm
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Pour le Président-directeur général,
Le Délégué Régional,

Dominique NOBILE



DEC222726DR20

Décision relative à l'utilisation de la Plateforme PICMI de l'UMR 7284 – IRCAN (Institute for Research on Cancer and Aging, Nice)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213806DAJ en date du 16 décembre 2021 portant nomination de Mme Clara HERER aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur (DR20) ;

Vu la décision n° DEC213809DAJ en date du 16 décembre 2021 donnant délégation de signature à Mme Clara HERER déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur (DR20), notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1 :

Cette décision, prenant effet le 2 novembre 2022, annule et remplace la décision DEC212259DR20 signée le 23/06/2021, la ventilation des coûts ne répondant pas aux conditions d'éligibilités des différents financeurs.

Les tarifs des prestations de l'« heure d'utilisation en microscopie photonique du microscope Delta Vision (DV) » et de la prestation « AFM à la journée en microscopie à force atomique » réalisées par l'UMR 7284 – IRCAN (Institute for Research on Cancer and Aging, Nice) sont donc fixés selon le nouveau barème joint en annexe.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia-Antipolis, le 2 novembre 2022.

Pour le président – directeur général
et par délégation,
La déléguée régionale
Clara HERER

P/la Déléguée Régionale
Frédéric FONTAINE
Délégué Adjoint



ANNEXE
Décision tarifaire des prestations de l'IRCAN
(Institute for Research on Cancer and Aging, Nice)
Plateforme PICMI à compter du 02/11/2022
Prix en euros H.T

	Tarif à destination du <u>privé</u>	Tarif à destination des laboratoires <u>CNRS</u> et <u>académiques</u> <u>hors projets financés</u>	Tarif à destination des laboratoires <u>CNRS</u> projets financés : <u>EUROPE</u>	Tarif à destination des laboratoires <u>CNRS</u> projets financés : <u>ANR</u>
<u>Microscopie à force atomique :</u>				
Prestation AFM à la journée	1167,06	167,56	167,56	167,56
Coûts ELIGIBLES			156,60	152,34
Coûts NON ELIGIBLES			10,96	15,22
<u>Microscopie photonique :</u>				
Heure d'utilisation du microscope Delta Vision (DV)	63,57	17,21	17,21	17,21
Coûts ELIGIBLES			16,08	16,08
Coûts NON ELIGIBLES			1,13	1,13
Heure d'utilisation de CO2 sur le microscope Delta Vision (DV)	1,49	1,00	1,00	1,00
Coûts ELIGIBLES			0,00	0,00
Coûts NON ELIGIBLES			1,00	1,00



Inserm

La science pour la santé
From science to health

**Délégation Régionale
Provence – Alpes – Côte d'Azur et Corse**

DECISION TARIFAIRE Produit de type 2

Décision n° 2021-21

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu la décision du Président-directeur général n° 2009-139 du 19/03/2009, nommant la délégation de pouvoir accordée aux Délégués Régionaux,

Vu la décision n° 2009-140 du 19/03/2009, nommant Monsieur Dominique NOBILE de la Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif de désignation de la prestation réalisée par l'Unité 1081 – Centre cancer et vieillissement (IRCAN) est fixé à :

Confocal LS880 fixe 2021

Tarification H.T. :

- Equipe du site :	18,58 €
- Inserm (non assujetti à la TVA)	18,58 €
- Académiques – hors Inserm/hors site	32,90 €
- Privés	41,13 €

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} avril 2021

Fait à Marseille, le 29 juin 2021

Pour le Délégué Régional et par Délégation
Claire-Isabelle Coquin
Adjointe au Délégué Régional Inserm
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Pour le Président-directeur général,
Le Délégué Régional,

Dominique NOBILE

**Délégation Régionale
Provence – Alpes – Côte d’Azur et Corse**

**DECISION TARIFAIRE
Produit de type 2**

Décision n° 2021-50

Le Président-directeur général de l’Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu la décision du Président-directeur général n° 2009-139 du 19/03/2009, nommant la délégation de pouvoir accordée aux Délégués Régionaux,

Vu la décision n° 2009-140 du 19/03/2009, nommant Monsieur Dominique NOBILE de la Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif de désignation de la prestation réalisée par l’Unité 1081 – Centre cancer et vieillissement (IRCAN) est fixé à :

Confocal LS880 Live 2021

Tarification H.T. :

- Equipe du site :	19,58 €
- Inserm (non assujetti à la TVA)	19,58 €
- Académiques – hors Inserm/hors site	34,15 €
- Privés	41,13 €

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} avril 2021

Fait à Marseille, le 23 juillet 2021

Pour le Président-directeur général,
Le Délégué Régional,

Pour le Délégué Régional ex par Délégation
Claire-Isabelle Coquin
Adjointe au Délégué Régional Inserm
Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse

Dominique NOBILE



Inserm

La science pour la santé
From science to health

**Délégation Régionale
Provence – Alpes – Côte d’Azur et Corse**

DECISION TARIFAIRE Produit de type 2

Décision n° 2021-22

Le Président-directeur général de l’Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu la décision du Président-directeur général n° 2009-139 du 19/03/2009, nommant la délégation de pouvoir accordée aux Délégués Régionaux,

Vu la décision n° 2009-140 du 19/03/2009, nommant Monsieur Dominique NOBILE de la Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif de désignation de la prestation réalisée par l’U1081 – Centre cancer et vieillissement (IRCAN) est fixé à :

Confocal 2021

Tarification H.T. :

- Equipe du site :	18,54 €
- Inserm (non assujetti à la TVA)	18,54 €
- Académiques – hors Inserm/hors site	32,86 €
- Privés	41,13 €

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} avril 2021

Fait à Marseille, le 29 juin 2021

Pour le Délégué Régional et par Délégation
Claire-Isabelle Coquin
Adjointe au Délégué Régional Inserm
Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse

Pour le Président-directeur général,
Le Délégué Régional,

Dominique NOBILE

**Délégation Régionale
Provence – Alpes – Côte d’Azur et Corse**

**DECISION TARIFAIRE
Produit de type 2**

Décision n° 2026-06

Le Président-directeur général de l’Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu la décision du Président-directeur général n° 2009-139 du 19/03/2009, nommant la délégation de pouvoir accordée aux Délégués Régionaux,

Vu la décision n° 2024-D-280, nommant Madame Françoise SIMON-PLAS de la Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse, à compter du 01/07/2024,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif de désignation de la prestation réalisée par l’Unité 1081 - Institut de recherche sur le cancer et le vieillissement (Ircan) est fixé à :

Scanner de lames - heure

Tarification H.T. :

- Equipe du site :	10,00 €
- Inserm (non assujetti à la TVA)	10,00 €
- Académiques – hors Inserm/hors site	19,42 €
- Privés	24,28 €

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} juillet 2026

Fait à Marseille, le 20 juillet 2026

Pour le Président-directeur général,
La Déléguée Régionale,

Adrien VINATIER

Adjoint à la Déléguée Régionale Inserm
Provence - Alpes - Côte d'Azur et Corse
Françoise SIMON-PLAS

Inserm – Délégation Régionale
Provence – Alpes – Côte d’Azur et Corse
18 avenue Mozart – CS 20172
13276 Marseille Cedex 9
Tél. +33 (0)4 91 82 70 00 – dr-marseille@inserm.fr



Inserm

La science pour la santé
From science to health

**Délégation Régionale
Provence – Alpes – Côte d’Azur et Corse**

DECISION TARIFAIRE Produit de type 2

Décision n° 2021-32

Le Président-directeur général de l’Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu la décision du Président-directeur général n° 2009-139 du 19/03/2009, nommant la délégation de pouvoir accordée aux Délégués Régionaux,

Vu la décision n° 2009-140 du 19/03/2009, nommant Monsieur Dominique NOBILE de la Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif de désignation de la prestation réalisée par l’Unité 1081 – Centre cancer et vieillissement (IRCAN) est fixé à :

Cytomètre analyseur Amnis Image Stream X

Tarification H.T. :

- Equipe du site :	102,19 €
- Inserm (non assujetti à la TVA)	102,19 €
- Académiques – hors Inserm/hors site	127,73 €
- Privés	159,67 €

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} avril 2021

Fait à Marseille, le 19 juillet 2021

Pour le Président-directeur général,
Le Délégué Régional,


Pour le Délégué Régional et par Délégation
Dominique NOBILE
Claire-Isabelle Coquin
Adjointe au Délégué Régional Inserm
Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse



Inserm

La science pour la santé
From science to health

Délégation Régionale
Provence – Alpes – Côte d’Azur et Corse

DECISION TARIFAIRE Produit de type 2

Décision n° 2021-34

Le Président-directeur général de l’Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu la décision du Président-directeur général n° 2009-139 du 19/03/2009, nommant la délégation de pouvoir accordée aux Délégués Régionaux,

Vu la décision n° 2009-140 du 19/03/2009, nommant Monsieur Dominique NOBILE de la Délégation régionale Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse,

DECIDE

Article 1 :

Le tarif de désignation de la prestation réalisée par l’Unité 1081 – Centre cancer et vieillissement (IRCAN) est fixé à :

Cytomed Cytoflex

Tarification H.T. :

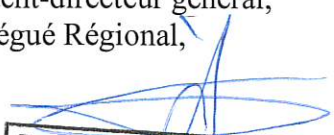
- Equipe du site :	35,58 €
- Inserm (non assujetti à la TVA)	35,58 €
- Académiques – hors Inserm/hors site	49,60 €
- Privés	62,00 €

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} avril 2021

Fait à Marseille, le 19 juillet 2021

Pour le Président-directeur général,
Le Délégué Régional,


Pour le Délégué Régional et par Délégation
Dominique NOBILE-Isabelle Coquin
Adjointe au Délégué Régional Inserm
Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse

DECISION N°2021-40

Objet : Tarifs 2021 des prestations scientifiques des plateformes de l'IRCAN - Institute for Research on Cancer and Aging, Nice.

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE COTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des organismes soumis au titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;
Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;
Vu la délibération n°2020-138 du 17 décembre 2020 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Président d'Université Côte d'Azur ;
Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020, portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;
Vu l'avis favorable du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie du 24 juin 2021 ;

FIXE

Article 1 : les tarifs 2021 des prestations scientifiques des plateformes de l'IRCAN - Institute for Research on Cancer and Aging, Nice, comme annexés à la présente décision.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nice, le 7 juillet 2021

Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2021-40**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES :
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DECISION : *En application de l'article R. 421 -1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de décision à caractère réglementaire.*

TARIFS UNS : PRESTATIONS SCIENTIFIQUES et Plateformes 2021

(taux de TVA applicable en vigueur)

COMPOSANT E / SERVICE	date départ	Nature de la prestations	Montant HT	Montant TTC		Observations complémentaires
IRCAN	1er septembre 2021	Seahorse : utilisateurs autonomes (IRCAN/campus Pasteur/EPST)	34,51	41,41	plateforme CytoMed IRCAN	Plateforme CytoMed IRCAN
		Seahorse : utilisateurs autonomes (non académique)	51,77	62,12	plateforme CytoMed IRCAN	Prix indiqué par plaque
		FacsAria (IRCAN/campus Pasteur/EPST)	79,25 €	95,10	plateforme CytoMed IRCAN	Coût horaire
		FacsAria (non académique)	118,88 €	142,65	plateforme CytoMed IRCAN	
		Biosorter (IRCAN/campus Pasteur/EPST)	207,40 €	248,88	plateforme CytoMed IRCAN	demi-journée forfaitaire
		Biosorter(non académique)	311,10 €	373,32	plateforme CytoMed IRCAN	